

Valbelle, le 27 février 2021

**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 FÉVRIER 2021**

**Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.**

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 22 février 2021 à 18h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET, RENON et CURATOLO, MM. VADOT, GROS, RAPHAELIAN, CHAUVEAUX, RICHAUD et DAUMAS.

Excusée : Madame BOTTAGISI,

M. GROS a été élu secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

**1. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PRESTATIONS DE SERVICES POUR 2021 ENTRE LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET LA COMMUNE DE VALBELLE**

M. le Maire rappelle aux conseillers que les services vétérinaires réalisent des analyses de microbiologie alimentaire pour la cantine scolaire depuis plusieurs années. Il est nécessaire de renouveler cette convention chaque année. Le coût annuel de la prestation peut varier de 125,52 € à 150,62 €. Accord à l'unanimité pour adopter la convention.

**2. TRAVAUX 2021 EN FORÊT COMMUNALE**

M. le Maire détaille le programme de travaux forestiers proposé par l'ONF pour l'année 2021. Le montant total de ces travaux s'élève à 102.290 €. Les conseillers refusent à l'unanimité ce programme de travaux.

**3. CRÉATION D'UN POSTE D'ENSEIGNANT A L'ÉCOLE DE VALBELLE : PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE CLASSE**

M. le Maire a informé les conseillers par mail daté du 12 février que l'Éducation Nationale a décidé, vu l'augmentation du nombre d'élèves, l'ouverture d'un poste supplémentaire d'enseignant pour le regroupement pédagogique Bevons-Noyers-Valbelle, ce poste étant affecté à l'école de Valbelle. Cette information a été donnée lors d'une réunion qui a eu lieu le 11 février. M.

l'Inspecteur y a précisé que l'école de Valbelle a été choisie car elle est moderne, comprend 2 salles assez grandes et pratiques pour accueillir les 2 classes, un parking adapté et surtout que l'accès à l'école est sécurisé avec un portail et une clôture aux normes. C'est une très bonne nouvelle pour les élèves et les enseignants du regroupement pédagogique. Enfin cette création de poste consolide l'école de Valbelle. Bien sûr cette classe supplémentaire devra être équipée en bureaux, chaises et tableaux. Lors d'un prochain conseil il sera proposé de prendre une délibération pour approuver un devis pour l'achat de ce matériel et une demande de subvention auprès du Conseil Régional. De plus la solution de transformer la salle multi-média en salle de classe ne pouvant être que provisoire, il est nécessaire de construire une nouvelle salle. Cette éventuelle extension avait été prise en compte dès la construction de l'école en 2008. Quand il avait déjà été question en 2019 d'une éventuelle création de poste pour le regroupement pédagogique, le conseil avait pris une

délibération demandant que cette classe soit implantée à Valbelle, la commune s'engageant à créer une nouvelle salle sous réserve d'obtention de subvention. M. le Maire propose de prendre une nouvelle délibération de principe sur cette création de nouvelle salle sous réserve d'obtention de subventions. Accord à l'unanimité des membres du Conseil.

M. le Maire ajoute que le Département, la communauté de communes et les communes ont commencé l'élaboration d'un nouveau contrat départemental de solidarité territoriale pour la période 2021-2023. Les communes devaient faire part de leurs projets pour voir s'ils étaient éligibles et pouvaient être inscrits dans ce nouveau contrat et obtenir des subventions. La date limite de remise des projets était le 14 janvier : la commune y avait inscrit les projets de rénovation des réseaux d'eau sur les secteurs de Beaudina et de Sigurette et le projet de révision du toit de l'église. Une réunion entre le département, la communauté de communes et les communes, était prévue le 19 février pour décider quels seraient les projets inscrits. Vu que l'annonce de la création d'un nouveau poste pour le regroupement pédagogique n'a été connu que le 11 février, M. le Maire a demandé avant la réunion du 19 février, que le projet de création d'une nouvelle salle soit inscrit dans le contrat départemental. Pour cela il a demandé à l'architecte qui a assuré la maîtrise d'œuvre de l'école une estimation financière du coût de création de cette salle, ce que l'architecte a fait gracieusement. Le projet a pu être pris en compte par le département, car il a un caractère intercommunal (la commune faisant partie du regroupement pédagogique), à hauteur de 30 % de subvention pour un coût de 120.000 €. M. le Maire termine en disant que l'inscription de ce projet dans le contrat départemental n'engage pas la commune qui devra faire un dossier complet d'ici l'automne pour obtenir la subvention. Ce projet pourra aussi être subventionné par l'État à hauteur de 40 ou 50 %. Les travaux pourront être réalisés en 2022.

#### 4. QUESTIONS DIVERSES

##### Service Public de Gestion des Déchets

M. le Maire commente une note sur le Service Public de Gestion des Déchets (SPGD), document qu'il a envoyé aux conseillers il y a quelques jours en préparation de ce conseil. Ce service est géré par la communauté de communes. La lecture de cette note nous apprend que :

**Les récentes obligations réglementaires prises par l'État et la Région vont avoir pour conséquence une très forte augmentation du coût du traitement des ordures ménagères. Pour éviter un doublement, voire plus, du montant de nos taxes d'ordures ménagères, il nous faut réduire les déchets que nous mettons dans les containers d'ordures ménagères. Pour cela il faut que nous triions nos déchets et que nous mettions les verres, les plastiques, les cartons, les papiers, les métaux dans les containers qui leur sont réservés. Il est aussi capital que nous apportions les encombrants à la déchetterie de CHATEAU-ARNOUX. Beaucoup de gens autour de vous font déjà l'effort de trier. Faites comme eux et vous contribuerez ainsi non seulement à sauvegarder la planète mais aussi à ne pas faire exploser notre facture d'ordures ménagères.**

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

**VADOT Pierre-Yves**